

DATE DE PUBLICATION : 28 mai 2013

Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET, le 1^{er} mai 2013 ;

DÉCIDE,

Délégation permanente est donnée à M. Christian DELHOMME, adjoint au directeur des Grands Projets fiduciaires (DGPF), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DGPF.

M. Christian DELHOMME peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de la DGPF.

Fait à Paris, le 1^{er} mai 2013

Gilles VAYSSET